UFAP
UNSa Justice

Union régionale de Lyon

PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Les grands oubliés de la pénitentiaire

Le 16 novembre 2026

Quand la paie d'un collègue est fausse, il faut la régulariser. Quand un marché arrive à échéance, il faut le renouveler. Et quand un poste administratif reste vacant, qui reprend les dossiers ? Dans les établissements, les SPIP et à la DISP, ce sont les collègues de bureau. Les échéances, elles, restent les mêmes.

Ce que coûte un poste laissé vide

Il faut choisir entre répondre à un agent qui attend sa paie et finir un dossier qui engage le service. Le soir, on sait exactement ce qu'on laisse pour demain. À la longue, il y a la fatigue, la crainte de laisser passer une erreur et le découragement de voir les retards s'accumuler malgré les heures en plus.

Quand des heures supplémentaires sont écrêtées, elles disparaissent du compteur alors que le travail a bien été fait. Nous exigeons leur récupération intégrale ou leur paiement. Et à chaque prise de poste, nous demandons du temps de formation pour apprendre le métier sans devoir tout découvrir dans l'urgence.

GRILLE ACTUELLE

+ 4,92 €

bruts par mois

Le pourboire de l'administration

Aujourd'hui, dans la grille C1 appliquée par l'administration, un adjoint passe de 1 801,74 € à 1 806,66 € de traitement indiciaire brut mensuel du 1er au 2e échelon. Voilà ce que vaut cet avancement aux yeux de l'administration : 4,92 € brut par mois. Les deux échelons restent sous le SMIC de référence du 1er juin 2026. L'indemnité différentielle comble l'écart, mais ne compte ni pour la pension ni pour la prime de sujétions spéciales.

Ce que revendique l'UFAP UNSa Justice

Nous exigeons le reclassement des adjoints administratifs en catégorie B, la refonte des grilles indiciaires des catégories B et A et l'indexation du point d'indice sur l'inflation. Chaque changement d'échelon doit se traduire par une progression réelle sur la fiche de paie.

À l'Union régionale de Lyon, nous ne vous oublions pas. Laisser des postes vides et compter sur votre conscience professionnelle pour tenir les délais, c'est un choix budgétaire. Nous en défendons un autre.

Ce que nous défendons pour les personnels administratifs

Sur la fiche de paie

Dans les services déconcentrés, la prime de sujétions spéciales (PSS) reconnaît les contraintes du travail en pénitentiaire. Pourtant, la percevoir entraîne un abattement sur l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE). Nous exigeons la suppression de cet abattement. Pour les adjoints, nous revendiquons aussi une PSS portée à 28,5 %.

600 € **bruts sur un an[1]**	[1] Exemple illustratif. Prenons un abattement de 50 € brut par mois à titre d'illustration. Sa suppression rendrait 50 € brut chaque mois à l'agent concerné, soit 600 € brut sur une année complète. Le gain réel correspondrait au montant de son propre abattement.

Dans chaque corps, des débouchés précis

Adjoints administratifs	La diversité des taches et missions dans l'administration pénitentiaire (greffe, RH, économat, régie…) exige une technicité qui dépasse les tâches d'exécution. Que ce soit en DI ou en établissement, l'exigence est extrême. Nous demandons la suppression de la catégorie C à la DGAP et le reclassement des adjoints dans le corps des secrétaires administratifs.
Secrétaires administratifs	Un secrétaire qui coordonne une équipe ou pilote des dossiers complexes doit pouvoir accéder à la catégorie A. Nous voulons un plan massif de requalification de B en A sur plusieurs années, avec des critères publiés et les mêmes règles d'une DISP à l'autre.
Attachés d'administration	Diriger les services administratifs et financiers engage la responsabilité du cadre sur les budgets et sur les équipes. Nous demandons davantage de postes hors classe, une liste d'aptitude pour accéder au corps des administrateurs de l'État et la refonte des grilles des catégories A et B.

Dans chaque service, des postes pourvus

Nous voulons un organigramme de référence opposable et un plan de recrutement. Pour les représentants des personnels, cela change la discussion : si quatre postes sont prévus et que trois collègues sont en fonction, la direction doit répondre de la vacance et dire quand elle compte la combler.

Du 3 au 10 décembre 2026, votez UFAP UNSa Justice pour porter ces exigences devant l'administration.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon,
C.ROCHIS - N. CHEKHAD - F.ROUSSET - S. ROYERE

UNION RÉGIONALE UFAP DE LYON

